Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 037-213702665-20260925-2026_09_25_07-DE

VEIGNÉ
VILLE VERTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
DE VEIGNÉ

Séance ordinaire du 25 septembre 2026

Délibération n° 2026.09.25.07

OBJET : **DÉSIGNATION D'ÉLUS RÉFÉRENTS AUPRÈS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES DE LA COMMUNE**

Date de convocation : le 18 septembre 2026
Nombre d'élus en exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29
Ayant donné procuration : 29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre à vingt heures, le Conseil municipal, s'est réuni dans la salle Hubert Marionnaud, sous la Présidence de Monsieur JASNIN Jean-Marc, Maire.

Présents : M. JASNIN Jean-Marc, Mmes AFONSO Evelyne, ANDRONY Claire, M. BARADUC Christophe, Mme COQUEREAU-DEMOIS Céline, M. D'AGOSTINO Maxime, Mme ELIAUME Catherine, MM. GROSSET Romain, GUENAULT Laurent, Mme HAÏCHOUR Nelly, M. HEINDERYCKX Philippe, Mme JASNIN Aline, M. KÉRUZORÉ Yohann, Mme MAILLET-LACHAUME Angélique, MM. MERCIER Thomas, RAGUIN Thierry, SAUNIER Patrick, Mmes VAVASSEUR Isabelle, ZELLER Isabelle, ARNOULT Laurence, MM. BOUDOUASSAL Khalid, MICHAUD Patrick, Mme MOULLÉ Alexandra, M. BESNARD Olivier, Mme JOUANNEAU Muriel, M. ROLANT Jean-Luc.

Pouvoirs : Mme ACHARD Julie donne pouvoir à Mme MAILLET-LACHAUME Angélique, Mme CANTIN-GUELLIL Anne donne pouvoir à M. GROSSET Romain, M. DEGUFFROY Romain donne pouvoir à M. BARADUC Christophe.

Secrétaire de séance : M. BARADUC Christophe.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 relatif aux compétences du Conseil municipal pour régler par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, favorisant le dialogue entre les collectivités et le tissu associatif local,

Vu l'avis favorable de la commission associations, sports et culture du 8 septembre 2026,

Vu le rapport du Maire,

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 037-213702665-20260925-2026_09_25_07-DE

Considérant que la commune de Veigné compte un nombre impor[illegible] d'associations sportives et culturelles qui contribuent activement à la vie locale, au lien so[illegible] commune. Ces associations constituent des partenaires essentiels de l'action municipale, tant par les activités qu'elles proposent aux habitants que par leur participation à l'animation du territoire,

Considérant l'intérêt, pour la commune, de structurer et de personnaliser ses relations avec le tissu associatif local,

Considérant que cette organisation ne modifie en rien les compétences du Conseil municipal ni celles du Maire en matière d'attribution des subventions et de gestion des équipements communaux, le rôle de référent étant un rôle de suivi, d'écoute et de facilitation,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de désigner, pour chacune des associations sportives et culturelles de la commune, les élus référents tel que présenté ci-dessous :

Associations	Représentants
AVCAP	***Thomas MERCIER***
Centre de danse	***Romain DEGUFFROY / Olivier BESNARD***
Club Pongiste	***Isabelle VAVASSEUR / Olivier BESNARD***
ESVI Hand Ball	***Yohann KÉRUZORÉ***
Gymnastique Volontaire	***Nelly HAÏCHOUR***
Guidon du Crochu	***Patrick SAUNIER***
Judo Club	***Laurent GUENAULT / Muriel JOUANNEAU***
Les Escargots de Touraine	***Julie ACHARD***
MABUSHI Karaté	***Evelyne AFONSO***
UCV	***Christophe BARADUC***
VIVAS Basket	***Thierry RAGUIN / Jean-Luc ROLANT***
Comité des Fêtes	***Maxime D'AGOSTINO***
Sopr'alti	***Maxime D'AGOSTINO / Jean-Luc ROLANT***
Orchestre de l'Harmonie du Val de l'Indre	***Isabelle ZELLER***
Jeanne d'Arc	***Catherine ELIAUME***
SHOT	***Yohann KÉRUZORÉ***
VICK	***Angélique MAILLET-LACHAUME***
COPS	***Philippe HEINDERYCKX***
Croqueurs de Pommes	***Anne CANTIN-GUELLIL / Patrick MICHAUD***
Apiculteurs de Touraine	***Anne CANTIN-GUELLIL / Khalid BOUDOUASSAL***
CSTV Football	***Thierry RAGUIN / Olivier BESNARD***
Club Tourangeau du Chien de sport	***Céline COQUEREAU-DEMOIS / Patrick MICHAUD***
AMV	***Laurent GUENAULT***
Les Petites Roulettes	***Claire ANDRONY / Muriel JOUANNEAU***

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 037-213702665-20260925-2026_09_25_07-DE

Veigné, le 29 septembre 2026

Le secrétaire de séance
Christophe BARADUC

Pour extrait conforme
Jean-Marc JASNIN
Maire de Veigné

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif *d'Orléans,* 28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ».